

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS 48
 POUVOIRS Suppléants 2
 POUVOIRS Titulaires 14
 ABSENTS 28

Vote Pour : 62
 Vote Contre : 0
 Abstention : 2

Date de la Convocation

1^{ER} JUILLET 2025

Date d'Affichage

1^{ER} JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi sept juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Robert CINQ, Laurence CRANSAC, VELLARINO, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Gwenaél GRANGER, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Christel PALIS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Lahcène BAAZIZ à Christel PALIS, Ann BARNES à Laurent ESTRADA, Françoise BOURDET à Christophe GOURMANEL, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Monique CORBIERE-FAUVEL à Christophe HERIN, Max ESCAFFRE à François JONGBLOËT, Isabelle FOUROUX-CADENE à Elisabeth LOYER, Serge GARRIGUES à Bernard MIRAMOND, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Christelle HARDY-HEBRARD à Claire VILLENEUVE, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Michel BONNET, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Sébastien CHARRUYER, Olivier DAMEZ, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Marc MIRALES, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°169_2025

ACTES : 8.1.9

OBJET DE LA DELIBERATION : 29- Projet réseau de chaleur urbain Gaillac - Signature des polices d'abonnement écoles La Clavelle-Vendôme, La Voulte, Catalanis, Lentajou et restaurant scolaire La Clavelle Vendôme

Exposé des motifs

Le projet de réseau de chaleur urbain bois-énergie de Gaillac, porté par le Syndicat mixte TRIFYL, est entré depuis 2023 dans sa phase de conception avec une mission de maîtrise d'œuvre lancée en 2024. Au 1^{er} mars 2025, les coûts du programme sont désormais connus pour un total de 10 091 835 € HT avec, déduction faite des subventions estimées, un reste à charge à financer de 3 280 447 € HT.

Préalablement, en 2022, sur la base des conclusions des études de faisabilité technico-financières, l'ensemble des partenaires et clients potentiels de ce futur réseau de chaleur ont émis des avis de principe favorables aux raccordements futurs des bâtiments situés dans le périmètre de desserte (notamment Hôpital-EHPAD, logements Tarn Habitat, Collège Albert Camus, Lycée Victor Hugo, Mairie, Piscine-gymnase Pichery, écoles).

L'ensemble des clients potentiels ont également approuvé leur engagement à signer les polices d'abonnement (Hôpital de Gaillac, ville de Gaillac, Tarn Habitat, Lycée, collège public).

Par une délibération du 18-01-2024, le conseil communautaire a délibéré en faveur d'un futur raccordement des bâtiments communautaires identifiés à savoir 4 écoles, pour 5 points de raccordement :

- . Ecole Catalanis,
- . Ecole La Voulte,
- . Ecole La Clavelle-Vendôme + Restaurant Scolaire
- . Nouvelle école Lentajou

Début 2025, le Plan de financement a dû être adapté eu égard à la baisse de la subvention FEDER attendue par le Syndicat mixte TRIFYL, compte tenu des restrictions budgétaires, avec un écart de 1 millions d'euros en moins. Cette baisse de subvention entraîne mécaniquement une augmentation du reste à charge et est donc répercutée sur le tarif d'abonnement proposé aux clients.

Toutefois, le raccordement à un réseau de chaleur en remplacement de chaudières gaz permet de bénéficier de primes Certificats d'Economie d'Energie (CEE) bonifiées. Le montant total de CEE récupérables est estimé à 325 600 € pour les 4 bâtiments éligibles, sous réserve d'avoir réalisé le raccordement avant le 31 décembre 2026.

Pour simplifier les démarches administratives et optimiser le montant des CEE récupérables, Trifyl propose aux bénéficiaires éligibles de valoriser pour eux directement ces CEE et de leur rétrocéder sous la forme d'une réduction du montant de l'abonnement initialement calculé.

Le coût global actualisé 2025 de la chaleur pour le client final est ventilé en deux parties :

Partie consommation (R1) : variable selon la consommation mensuelle réelle du bâtiment (39.80 € HT / Mwh)

Partie abonnement (R2) : fixe selon la puissance nécessaire aux besoins de chauffage du bâtiment (maxi 111.80 € HT / kw / an hors indexation annuelle)

Ainsi, globalement, l'estimation des coûts de chauffage pour les cinq bâtiments à raccorder au réseau de chaleur est détaillée dans le tableau ci-après :

	R1 - consommation			R2 - abonnement après déduction prime CEE			Coût Total TTC / an R1+R2	Coût TTC Gaz moyen 2023- 24 + Mainte- nance-Provi- sions GER
	Coût HT / Mwh	Conso esti- mée MWh / an	Coût TTC annuel (TVA 5,5%)	Puis- sance souscrite (kw)	Coût HT / kw	Coût TTC annuel (TVA 5,5%)		
Ecole Catalanis	39.80 €	46	1 949 €	57	111.80 €	6 723 €	8 672 €	8 610 €
Ecole La Voulte	39.80 €	84	3 537 €	92	111.80 €	10 851 €	14 388 €	16 260 €
Ecole La Clavelle	39.80 €	179	7 499 €	216	111.80 €	25 595 €	33 094 €	35 840 €
Nouvelle Ecole Lentajou	39.80 €	52	2 194 €	36	111.80 €	4 246 €	6 440 €	7 440 €
TOTAL Bâtiments Ag- glo			15 179 €			47 415 €	62 594 €	68 150 €
Restaurant Scolaire La Clavelle (DSP Ansamble)	39.80 €	86	3 623 €	100	111.80 €	11 795 €	15 418 €	15 610 €

Al'échelle des cinq bâtiments, l'estimation des coûts de chauffage de ces bâtiments via le réseau de chaleur est d'un peu plus de 78 012 € / an (R1+R2), soit un écart de -5 748 € par rapport aux coûts de fonctionnement actuels en chaudière gaz (fourniture gaz + maintenance + provisions Gros Entretien Renouvellement).

Outre cet avantage économique lié à la consommation des bâtiments, le raccordement au réseau de chaleur présente également d'autres intérêts :

- Suppression des frais de maintenance et de réparation-remplacement des chaudières gaz, TVA à 5.5% sur la fourniture de chaleur, au lieu de 20% sur le gaz,
- Stabilité du prix de la chaleur produite à partir de biomasse comparativement à la volatilité des prix du gaz naturel,
- Soutien économique à la filière locale Energie-Bois,
- Réduction de 30% en moyenne des consommations finales d'énergie des bâtiments concernés et valorisable dans les objectifs de réduction des consommations énergétiques du décret Energie-Tertiaire.
- Réduction moyenne de 86% d'émissions de Gaz à Effet de Serre.

Les polices d'abonnement qui sont proposées par le Syndicat mixte TRIFYL aux clients finaux portent sur une durée de 20 ans, correspondant à la durée moyenne d'amortissement de l'opération.

Le Syndicat mixte TRIFYL a pris également l'engagement que ce coût de l'abonnement à 111.80 € HT/kw est un plafond et que ce coût pourra être éventuellement revu à la baisse en fonction du coût final des travaux, ainsi que les subventions réellement obtenues.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°20-2024 du 18 janvier 2024 relative au projet de réseau de chaleur - engagement des polices d'abonnement des bâtiments communautaires,

Considérant la présentation en Exécutif du 23 juin 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention d'Ann BARNES ayant donné pouvoir à Laurent ESTRADA, Dominique BOYER) :

- **approuve** l'engagement de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet à signer les polices d'abonnement des bâtiments communautaires qui seront raccordés au futur réseau de chaleur de Gaillac, sous réserve du respect des conditions économiques présentées par le Syndicat mixte TRIFYL et exposées ci-avant,

- **autorise** le Président à réaliser les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 23 JUIL. 2025

- publication - mise en ligne

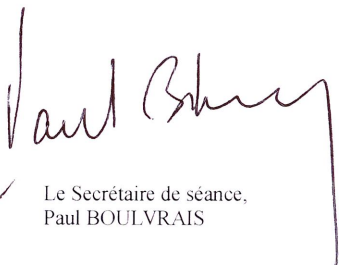
Le 23 JUIL. 2025

et/ou notification

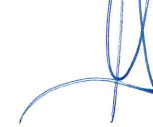
Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS





Le Président,
Paul SALVADOR